



Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie

**LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL**



F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

10, Rue de Jérusalem
1002, Tunis Belvédère
Tunisie

Membre de CPA International

9, place Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie

Tél. 00 216 71 28 27 30 - Fax. 00 216 71 28 98 27

Email : gac.audit@gnet.tn



بنك تونس والإمارات
Banque de Tunisie et des Emirats

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

**RAPPORT GENERAL & SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES – EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2006**

MARS 2007



**LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL**

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie



Tunis, le 26 mars 2007

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats

**Objet : Rapport Général & Spécial Des Commissaires Aux Comptes – Exercice Clos Au
31 Décembre 2006.**

Messieurs,

En notre qualité de Commissaires Aux Comptes de la Banque de Tunisie et des Emirats et en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur le contrôle des états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats arrêtés au 31 décembre 2006 ainsi que le rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédits .

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Messieurs les actionnaires, l'expression de notre haute considération.

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI**

**FMBZ
KPMG International
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

SOMMAIRE

I.	RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS	5
II-	ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006	
	1. BILAN	08
	2. ETAT DE RESULTAT	09
	3. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	10
	4. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	11
	5. NOTES AUX ETATS FINANCIERS	12
III-	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	22

I. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie



**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS DE LA BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2006**

1- Opinion des commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats arrêtés au 31 décembre 2006.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie et des Emirats comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la Banque Centrale de Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie et conformément aux termes de référence pour l'audit des états financiers des établissements de crédits, tels que prévus par la note aux Banques de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque au 31 décembre 2006, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la banque arrêtés au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la compagnie n'est pas effectuée en conformité avec le décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 26 mars 2007

La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Membre de KPMG International
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

II- ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

Banque de Tunisie et des Emirats

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2006

(unité : en milliers de dinars)

ACTIF

	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	3 354	498
Créances sur les établissements bancaires & financiers	1	24 941	6 976
Créances sur la clientèle	2	224 032	215 621
Portefeuille d'investissement	3	28 235	24 456
Valeurs immobilisées	4	6 069	5 542
Autres actifs	5	11 971	12 840
TOTAL ACTIF		298 602	265 933

PASSIF

Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	6	19 584	19 340
Dépôt & avoirs de la clientèle	7	33 977	7 130
Emprunts & ressources spéciales	8	106 700	105 219
Autres passifs	9	4 589	4 164
TOTAL PASSIF		164 850	135 853

CAPITAUX PROPRES

Capital		90 000	90 000
Réserves		37 147	34 620
Actions propres		(840)	(840)
Résultats reportés		2 070	1 224
Résultat de l'exercice		5 375	5 076
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10	133 752	130 080

TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		298 602	265 933
--	--	----------------	----------------

Etat des engagements hors Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2006

(unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2006	31/12/2005
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données	11	9 439	12 755
Crédits documentaires		15 394	65
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		24 833	12 820
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement donnés		26 458	13 577
Engagements sur titres		1 125	1 705
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		27 583	15 282
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>			
Engagements de financement reçus	12	15 364	22 832
Garanties reçues	13	255	100
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		15 619	22 932

Banque de Tunisie et des Emirats

Etat de résultat
 Arrêté au 31 Décembre 2006
 (unité: en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2006	Exercice 2005
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts et revenus assimilés	14	18 551	17 215
Gains / Portefeuille titres commercial et opérations financières		111	4*
Commissions		645	236
Revenus du portefeuille d'investissement	15	1 781	1 731
Total produits d'exploitation bancaire		21 088	19 186
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	16	(7 601)	(7 502)
Commissions encourues		(90)	(10)
Total charges d'exploitation bancaire		(7 691)	(7 512)
PRODUIT NET BANCAIRE		13 397	11 674
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	17	(3 217)	(1 826)
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	18	1 199	(386)
Autres produits d'exploitation		79	36
Frais de personnel		(3 153)	(2 574)
Charges générales d'exploitation		(1 678)	(1 181)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4	(300)	(304)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 327	5 439
Solde en perte provenant des autres éléments ordinaires		(81)	7
Impôts sur les bénéfices	19	(871)	(370)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		5 375	5 076
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 375	5 076
Résultat par action (DT)	22	0,750	0,684

* Retraité dans un souci de comparabilité.

Banque de Tunisie et des Emirats

Etat de flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2006

(unité: en millier de dinars)

	Notes	Exercice 2006	Exercice 2005
<i>ACTIVITE D'EXPLOITATION</i>			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		18 972	14 690
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(7 728)	(6 652)
Dépôts/retrait de dépôts auprès d'autres établissements bancaires		(5)	(7 500)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(15 090)	2 834
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		25 869	1 282
Sommes versées au personnel & crédateurs divers		(6 783)	(3 543)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		65	26
Impôt sur les bénéfices		-	(1 130)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		15 300	7
<i>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</i>			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 781	1 731
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(2 580)	113
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(828)	(646)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(1 627)	1 198
<i>ACTIVITES DE FINANCEMENT</i>			
Emission d'emprunts		0	0
Remboursement d'emprunts		(2 000)	(2 000)
Augmentation/diminution ressources spéciales		1 752	6 446
Dividendes versés		1 716	(1 716)
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		1 468	2 730
Incidence des variations des valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités		0	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		15 141	3 935
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		3 404	(531)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	20	18 545	3 404

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaires n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12.

2. BASES DE MESURE

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1 Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage. Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts postcomptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe 0) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe 2), les « actifs préoccupants » (classe 3) ou parmi les « actifs compromis » (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2-Comptabilisation des biens donnés en leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle ».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

3.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement.

Ce type de titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

3.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

3.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

Dans le cadre du renforcement de la couverture des créances classées par des provisions, la banque a mis en place une nouvelle méthode d'estimation des garanties visant à atteindre à l'horizon 2009 une couverture des créances classées par des provisions à hauteur de 70%.

En 2005, la banque a appliqué une décote de 50% sur les garanties obtenues sur les projets des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services. En plus de cette décote, la banque a appliqué, en 2006, une décote de 35% sur les garanties obtenues sur les projets du secteur du tourisme.

3.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.6-Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

3.7-Operations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères concernent, pour l'essentiel, des opérations effectuées sur des emprunts extérieurs.

Ces emprunts sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du coût historique à la bonne date d'utilisation.

La différence de change constatée lors du remboursement des emprunts extérieurs est prise en charge par TUNIS RE.

En ce qui concerne les actifs et les passifs pour lesquels la banque supporte le risque de change, le solde en gain ou en perte de change est comptabilisé à la clôture de l'exercice.

3.8-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5 %
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- A. A. et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

4.1-ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT et créances sur les établissements bancaires et financiers

Les soldes de ces postes se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Avoirs et créances/ BCT	3 354	498
Créances sur les établissements bancaires et financiers	24 941	6 976
Créances sur la BCT	14 866	2 400
Avoirs chez les correspondants locaux	424	474
Avoirs chez les correspondants étrangers	259	32
Créances sur les établissements financiers	9 392	4 070

Note 2 –Créances sur la clientèle

Au 31/12/2006, les créances sur la clientèle totalisent 224 032 KDT contre 215 621 KDT au 31/12/2005 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Prêts à LMT et comptes rattachés (1)	210 835	205 534
Prêts à CT et comptes rattachés (2)	11 795	3 635
Avances en compte courant	167	208
Leasing (3)	11 162	11 871
Comptes courants débiteurs	1 173	86
Valeurs en recouvrement (4)	1 587	2 976
Total brut	236 719	224 310
Agios réservés	(6 555)	(5 983)
Provisions	(6 132)	(2 706)
Total net	224 032	215 621

(1) Les prêts à long et moyen termes et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Encours non échus	202 535	198 906
Principal échü	200	359
Intérêts et commissions échus	304	485
Principal impayé	6 056	5 374
Intérêts et commissions impayés	3 196	2 809

Frais de protêt	7	11
Intérêts à recevoir	3 093	2 693
Intérêts perçus d'avance	-4 556	(5 103)
Total	210 835	205 534

(2) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Encours non échus	11 426	3 573
Principal impayé	399	58
Intérêts impayé	4	1
Intérêts à recevoir	0	7
Intérêts perçus d'avance	-34	(4)
Total	11 795	3 635

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent au 31/12/2006 comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Encours non échus	10 886	11 340
Principal impayé	150	311
Intérêts impayés	24	63
Intérêts courus	47	97
Autres créances	55	60
Total	11 162	11 871

(4) Cette rubrique comprend les valeurs en recouvrement de la clientèle de la banque. Il est à signaler que ces valeurs ont été encaissées au cours de janvier 2007.

A la date du 31/12/2006, la ventilation des risques de la banque, y compris ceux en hors bilan et compte non tenu des créances sur les établissements financiers, des créances prises en charges par l'Etat et des valeurs en recouvrement, se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Prêts à LMT et comptes rattachés	175 608	169 123	35 227	36 411	210 835	205 534
Prêts à CT et comptes rattachés	11 795	3 634	0	0	11 795	3 634
Leasing	11 052	11 720	110	151	11 162	11 871
Avances en compte courant et comptes débiteurs	1 223	170	117	124	1 340	294
Participations (Note 3)	28 120	25 540	900	900	29 020	26 440
Engagements par signature (Note 11)	24 833	12 755	0	0	24 833	12 755
Total brut	252 631	222 942	36 354	37 586	288 985	260 528

(*) Actifs Classés 0 & 1

(**) Actifs Classés 2, 3 & 4

La ventilation des engagements par secteur d'activité, y compris ceux en hors bilan et compte non tenu des créances sur les établissements financiers, des créances prises en charges par l'Etat et des valeurs en recouvrement se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Secteur touristique	Secteur industriel	Secteur des services	Secteur agricole	Particuliers	Total
Engagements LMT	133 320	53 757	18 044	3 488	2 226	210 835
Engagements CT	0	6 911	4 884	0	0	11 795
Engagements Leasing	2 054	2 300	6 687	121	0	11 162
Avances en compte courant	132	23	1 013	144	28	1 340
Participations	9 470	2	19 548	0	0	29 020
Engagements par signature	4 626	12 319	7 888	0	0	24 833
Total	149 602	75 312	58 064	3 753	2 254	288 985

Note 3 – Portefeuille titres d'investissement

L'évolution de ce poste se présente comme suit :

Libellé	31/12/2005	Libération	Cession	31/12/2006
Titres cotés	4 608	0	0	4 608
Titres non cotés	19 012	880	0	19 892
Fonds Gérés BTE SICAR	2 820	1 700	0	4 520
Total	26 440	2 580	0	29 020
		Dotation	Reprise	
Provisions	(1 984)	0	1 199	(785)
Total net	24 456	2 580	1 199	28 235

Le solde des fonds gérés BTE- SICAR correspond à un fonds géré à capital risque.

Note 4 – Valeurs Immobilisées

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2006 un solde net de 6 069 KDT détaillé comme suit :

Libellé	V.Brute au 31-12-2005	Acquis/cession	V.Brute au 31-12-2006	Amo rt. 2005	Dotati ons	Reprise s	Amo rt. 2006	V.Netto au 31-12-2006
Terrain	4 032	-30	4 002	0	0	0	0	4 002
Construction	1 372	292	1 664	692	37	0	729	935
Mobilier et Matériel de Bureau	300	90	390	216	17	0	233	157
Matériel Informatique	861	241	1 102	525	157	0	682	420
Matériel de Transport	338	-19	319	262	26	-19	269	50
Agencements, Aménagements	950	248	1 198	630	63	0	693	505
Installations	13	-13	0	0	0	0	0	0
Agencements en cours								
Total	7 866	809	8 675	2 325	300	-19	2 606	6 069

Le matériel informatique se répartit au 31/12/2006 comme suit :

Libellé	Logiciels	Matériel	Total
Valeur brute	576	526	1 102
Amortissement	396	286	682
Valeur nette	180	240	420

Note 5 – Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2006 un solde de 11 971KDT contre 12 840 KDT au 31/12/2005 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Créances prises en charge par l'Etat (1)	9 208	9 837
Avances au personnel	205	180
Prêts au personnel	1 371	1 292
Etat et collectivités locales	262	1 255
Autres débiteurs	906	273
Opérations monétiques	19	3
Charges reportées		0
Total	11 971	12 840

(1) Les créances prises en charge par l'Etat incluent:

- Les créances prises en charge par l'Etat, régies par la loi 98-111 concernant les entreprises institutionnelles à participation paraétatique pour 5 310 KDT ; et
- La créance ONTT provenant d'un cumul de bonification d'intérêts pris en charge à partir de 2002 par les services de l'Etat pour un montant net de 3 898 KDT.

4.2-PASSIFS

Note 6 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers

Ce poste présente au 31/12/2006 un solde de 19 584 KDT contre 19 340 KDT au 31/12/2005 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
BCT emprunt interbancaire Dinars	358	0
Autres banques (en Dinars)	19 226	19 340
Total	19 584	19 340

Note 7 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2006 un solde de 33 977 KDT contre 7 130 KDT au 31/12/2005 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Comptes courants à vue	2 462	1 353
Comptes frais divers	191	186
Compte courant/Leasing	18	39
Dépôts à terme	7 108	2 116
Comptes courants personnes physiques	1 214	151
Comptes courants personnes morales	16 393	2 719
Comptes d'épargne	916	174
Comptes professionnels en devises	4	265
Dépôts en dinars convertibles	444	14
Certificats de dépôt	3 000	0
Comptes indisponibles	919	46
Personnes non résidentes	665	6
Divers	643	61
Total	33 977	7 130

Note 8 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2006 un solde de 106 700 KDT contre 105 219 KDT au 31/12/2005 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Encours emprunts extérieurs	80 205	76 800
Frais financiers /lignes de crédit	1 801	1 714
Encours emprunts obligataires	24 000	26 000
Frais financiers /emprunts obligataires	694	705
Total	106 700	105 219

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Ligne de crédit	Encours 31-12-2005	Utilisations 2006	Remboursement 2006	Encours 31-12- 2006
Ligne Italienne	630	0	140	490
Banque Mondiale 2	4 426	0	798	3 628
Banque Mondiale 3	2 736	0	497	2 239
Banque Européenne d'Investissement 1	328	0	219	109
Ligne Italienne joint venture	340	0	170	170
Ligne française PME/PMI	496	0	153	343
Jexim Bank	10 611	0	1 929	8 682
Ligne Italienne PME	2 514	0	491	2 023
Ligne Capital Risque	65	0	0	65
Banque Européenne d'Investissement 2	10 872	0	672	10 200
Ligne Italienne Partenariat (56 M)	1 024	0	158	866
Ligne Italienne Partenariat (63 M)	1 626	0	271	1 355
Banque Africaine de Développement 4	40 140	7 469	0	47 609
Ligne italienne 60 milliards de liras	331	155	0	486
Ligne PME/EMIT	661	1 279	0	1 940
TOTAL	76 800	8 903	5 498	80 205

Note 9 – Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2006 un solde de 4 589 KDT contre 4 164 KDT au 31/12/2005 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Organismes sociaux	228	182
Personnel	284	215
Etat et collectivités locales	220	170
Fonds couverture risque change	611	546
Autres créditeurs	1 185	1 172
Provisions /risques et charges	20	20
Impôts sur les sociétés I/S	538	370
Valeurs exigibles après encaissement (1)	1 402	1 455
Divers	101	34
Total	4 589	4 164

(1) Les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

4.3-CAPITAUX PROPRES

Note 10 – Capitaux propres

A la date du 31-12-2006, le capital social s'élève à 90 000 KDT composé de 4 500 000 actions d'une valeur nominale de 20 DT libérée en totalité. 1 000 000 actions sont à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP).

La BTE a procédé au cours de l'exercice 2002 au rachat de 46 348 ADP pour réguler son cours en bourse.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2006, s'élève au 31 décembre 2006 à 133 752 KDT contre 130 080 KDT au 31 décembre 2005.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Actions propres	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Fond social	Autres réserves	Dividendes Adp rachetés	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2004	90 000	-840	4 172	22 067	1 448	6 400	0	953	4 531	128 731
Réserve légale			227						-227	0
Réserves spéciales				217					-217	0
Autres opérations fond social					89				-100	-11
Distribution de bénéfices									-1 716	-1 716
Distribution de bénéfices ADP rachetés							83		-83	0
Report à nouveau								188	-188	0
Affectation réserves									-2 000	-2 000
Résultat de l'exercice 2005									5 076	5 076
Solde au 31-12-2005	90 000	-840	4 399	22 284	1 537	6 400	83	1 141	5 076	130 080
Réserve légale			254						-254	0
Réserves spéciales				60					-60	0
Autres opérations fond social					214				-200	14
Distribution de bénéfices									-1 716	-1 716
Distribution de bénéfices ADP rachetés							83		-83	0
Report à nouveau								762	-762	0
Affectation réserves (décision AGO du 26 mai 2005)						2 000			-2 000	0
Résultat de l'exercice 2006									5 375	5 375
Solde au 31-12-2006	90 000	-840	4 653	22 344	1 751	8 400	166	1 903	5 376	133 752

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de 2005 a décidé l'affectation d'un montant de 2 millions de dinars au titre de réserves pour couverture de risques bancaires généraux.

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 11 – Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Garanties s/emprunt obligataire	4 208	5 502
Garanties s/ billets de trésorerie	3 000	5 000
Autres garanties	2 231	2 253
Total	9 439	12 755

Note 12 – Engagements de financement reçus

Les engagements de financement reçus correspondent à une ligne de crédit auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) utilisée partiellement. Le solde non encore utilisé s'élève à 15 364 KDT au 31/12/2006 contre 22 832 KDT au 31/12/2005.

Note 13 – Garanties reçues

Les garanties reçues présentent un solde de 255 KDT au 31/12/2006 contre 100 KDT au 31/12/2005.

Les garanties reçues n'ont pas inclus les garanties reçues de la clientèle sous forme d'hypothèque ou de nantissement.

4.5- ETAT DE RESULTAT

Note 14 – Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 18 551 KDT au 31/12/2006 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Opérations de trésorerie et interbancaire	712	143
Intérêts sur prêts	16 673	15 792
Revenus sur Leasing	960	1 038
Commissions à caractère d'intérêts	206	242
Total	18 551	17 215

Les commissions d'aval enregistrées en 2006 au niveau des produits incluent uniquement les commissions rattachées à cet exercice.

Note 15 – Revenus du portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste est détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Dividendes	1 781	1 671
Plus-values de rétrocession	0	60
Total	1 781	1 731

Note 16 – Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de ce poste est détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 001	1 319
Intérêts sur emprunts extérieurs	3 444	3 275
Commissions sur emprunts extérieurs	1 172	1 040
Charges sur emprunts obligataires	1 674	1 809
Intérêts sur dépôts	310	59
Total	7 601	7 502

Note 17 – Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Ce poste totalise un montant net de 3 217 KDT détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Reprise des intérêts réservés	0	1 331
Reprise des provisions sur prêts	86	3 115
Pertes courues sur intérêts	(50)	(857)
Pertes courues sur principal prêt	0	(3 724)
Dotations aux provisions sur prêts	(3 157)	(1 650)
Dotations aux provisions Hors bilan	0	(18)
Dotation aux provisions Leasing	(12)	(25)
Pertes courus en Leasing	0	0
Reprises de valeurs	(84)	2
Total	(3 217)	(1 826)

Note 18- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 1 199 KDT détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Reprise de provisions sur titres	1 199	85
Dotations aux provisions sur titres	0	(471)
Total	1 199	(386)

Notes 19 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2006 totalise 871 KDT.

La banque est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux du droit commun (35 %) à partir de l'exercice 2004. Le bénéfice imposable au titre de l'exercice 2006 s'établit comme suit :

- Bénéfice Comptable avant impôt	6 246
- Réintégrations	3 203
(dont provisions)	(3 157)
- Déductions	1 937
- Résultat fiscal	2 488
- Déduction pour réinvestissement	2 262
- Impôts sur les sociétés	871

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 20 – Liquidités et Equivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2006 un montant de 18545 KDT contre 3 404 KDT au 31/12/2005 se détaillant ainsi :

Libellé		31/12/2006	31/12/2005
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	Note 1	3 354	498
Créances sur les Etablissements Bancaires	Note 1	15 549	2 906
Banque Centrale de Tunisie (Passif)	Note 6	(358)	0
Total		18 545	3 404

Les liquidités et équivalents de liquidités arrêtées au 31-12-06 ont inclus, conformément à la NCT 21 relative à la présentation des états financiers dans les établissements financiers, les placements et les emprunts effectués sur le marché monétaire et dont l'échéance est inférieure à 3 mois.

4.7- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 21 – Ventilation des actifs et passifs selon leur durée résiduelle au 31 décembre 2006

	Durée < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 2 ans	2 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Total
ACTIFS							
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	3 354	0	0	0	0	0	3 354
Créances sur les établissements bancaires et financiers	20 647	4 294	0	0	0	0	24 941
Créances sur la clientèle	2 982	16 679	22 339	38 237	87 769	56 027	224 032
Portefeuille d'investissement	0	0	0	0	0	28 235	28 235
Valeurs immobilisées	0	0	0	0	0	6 069	6 069
Autres actifs	1 022	542	618	790	2 233	6 766	11 971
<i>Total</i>	28 005	21 515	22 957	39 027	90 002	97 097	298 602
PASSIFS							
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	358	226	0	14 000	5 000	0	19 584
Dépôts et avoirs de la	1 916	273	1 179	1 932	4 686	23 991	33 977
Ressources spéciales	5 471	590	12 542	15 854	40 052	32 191	106 700
Autres passifs	4 589	0	0	0	0	0	4 589
CAPITAUX PROPRES	0	0	0	0	0	0	133 752
<i>Total</i>	12 334	1 089	13 721	31 786	49 738	189 935	298 602
<i>Position nette</i>	15 671	20 426	9 236	7 241	40 264	-92 838	0

Note 22 – Transactions avec les parties liées

- La BTE s'est engagée en 2000 à garantir pour le compte de la société « **Jerba Aghir** », dans laquelle elle détient 43,6% de capital, le remboursement des obligations souscrites dans le cadre de l'emprunt émis par cette dernière à concurrence de 3 250 KDT. La convention signée en 2000 a fixé la commission de garantie que percevra la BTE pour 3% hors TVA payable d'avance annuellement. Au cours de l'exercice 2003, un avenant a été signé entre les sociétés ramenant le taux de rémunération à 1,5% sous condition du respect des échéances de paiement de la commission.
- La BTE a signé en 2004 avec la Société « **Jerba Aghir** » un protocole d'accord portant mise en place d'un échéancier de remboursement des échéances en principal et intérêts et des commissions impayées d'un montant global de 1.451 KDT relatives à l'emprunt obligataire de 3.250 KDT mentionné ci-dessus ; l'échéancier s'étend du 3/03/2005 au 1/12/2013 et porte intérêt égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.
- La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », dans laquelle elle détient 87,43 % de capital, un protocole d'accord portant rééchelonnement des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle

a obtenus auprès de la BTE pour 4 481 KDT. Le nouvel échéancier s'étend du 30/07/2004 au 30/10/2012 et porte intérêt égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%.

- La BTE a confié en 2006 à la BTE SICAR, dans laquelle elle détient 75% du capital, la gestion de fonds à capital risque pour un montant de 1700 KDT.
- La BTE a créé en 2006 une société d'investissement à capital variable : Tuniso Emiratie Sicav avec un capital initial de 1 million de dinars ; la part de la BTE s'élève à 50%.

Note 23 – Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, se présentent comme suit :

	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net (en DT)	5 375 142	5 076 343
Parts distribuables aux ADP (en DT)	(1 800 000)	(1 800 000)
Sommes affectées au fond social	(200 000)	(200 000)
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	3 375 142	3 076 343
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	4 500 000	4 500 000
Résultat par action (en DT)	0,750	0,684

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Il est attendu que les titulaires d'ADP bénéficient en 2007 d'un dividende de 1,8 DT par action au titre de l'exercice 2006.

Note 24 – Evènements postérieurs

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration. Ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement au 14/03/2007.

III. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée par la loi n°2006-19 relative aux établissements de crédits.

1. Convention conclues au cours de l'exercice 2006

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés des conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2006 :

- En 2006, la BTE a confié un montant de 1 700 000 sous forme de fonds géré à la BTE SICAR dans laquelle elle détient 75% du capital ce qui ramène le total des fonds confiés à la BTE SICAR au 31/12/2006 à 4 520 000 DT ; Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 07-12-2005.
- La BTE a créé en 2006 une société d'investissement à capital variable : Tuniso Emiratie Sicav avec un capital initial de 1 million de dinars ; la part de la BTE s'élève à 50%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 07-03-2006.

2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2006

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

- La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir », dans laquelle elle détient 43,6% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 000 DT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 000 DT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 03-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004, et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2005.

- La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », dans laquelle elle détient 87,43 % du capital, un protocole d'accord modifiant le taux d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en septembre 2003 et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenus auprès de la BTE pour 4 481 000 DT.

Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004 et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2005.

L'encours au 31-12-2006 s'élève de 4 271 000 DT.

- La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour compte portant sur certaines créances.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits telle que modifié par la loi n°2006-19 et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 mars 2007

La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Membre de KPMG International
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI